

■ **Immofutur, Germain Cramatte**, à Yverdon-les-Bains, activités dans le domaine de l'immobilier (FOSC du 10.01.1997, p. 137). Par décision du 9 avril 2002, le Président du Tribunal de l'arrondissement de la Broye et du Nord vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 5822 du 13.06.2002
(00516924 / CH-550.0.044.807-3)